

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2020



RAPPORT SUR
LA COMPENSATION

RAPPORT SUR LA COMPENSATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LE SOUTIEN DU PRIX DU GAZ BUTANE.....	2
I.1. CONJONCTURE DU MARCHÉ PETROLIER MONDIAL.....	2
I.1.1. La production et la consommation du pétrole sur le marché mondial.....	2
I.1.2. Evolution du cours mondial du pétrole.....	2
I.2. CONJONCTURE DU MARCHÉ MONDIAL DU GAZ DE PETROLE LIQUEFIE.....	3
I.2.1. La production et la consommation du gaz de pétrole liquéfié sur le marché mondial.....	3
I.2.2. Evolution du cours mondial du gaz butane.....	4
I.3. CONJONCTURE DU MARCHÉ NATIONAL DU GAZ DE PETROLE LIQUEFIE : COMMERCIALISATION DU BUTANE CONDITIONNE.....	5
I.3.1. Le système de subvention du gaz butane.....	5
I.3.2. Les subventions unitaires du gaz butane.....	6
I.3.3. La consommation nationale du gaz butane.....	7
I.3.4. La charge de subvention du gaz butane.....	8
CHAPITRE II : LE SOUTIEN DU PRIX DU SUCRE.....	9
II.1. CONJONCTURE DU MARCHÉ MONDIAL SUCRIER.....	9
II.1.1. La production et la consommation du sucre sur le marché mondial.....	9
II.1.2. Evolution du cours mondial du sucre.....	10
II.2. SITUATION DE LA FILIERE SUCRIERE NATIONALE.....	11
II.2.1. La production nationale du sucre.....	11
II.2.2. L'importation du sucre brut.....	12
II.3. LA SUBVENTION DU SUCRE.....	13
II.3.1. Le système de subvention du sucre.....	13
II.3.2. La consommation nationale du sucre blanc.....	13
II.3.3. La charge de subvention du sucre.....	14
CHAPITRE III : LE SOUTIEN DU PRIX DU BLE TENDRE ET DE LA FARINE DE BLE TENDRE.....	15
III.1. CONJONCTURE DU MARCHÉ MONDIAL DES CEREALES.....	15
III.1.1. Production et consommation des céréales sur le marché mondial.....	15
III.1.2. Evolution du cours mondial du blé tendre.....	17
III.2. SITUATION DE LA FILIERE CEREALIERE NATIONALE.....	18
III.2.1. Production et collecte nationales des céréales.....	18
III.2.2. Importation des céréales.....	20
III.2.3. Ecrasements de la minoterie industrielle.....	21
III.3. SUBVENTION DU BLE TENDRE ET DE LA FARINE NATIONALE DE BLE TENDRE.....	22
III.3.1. Le système de subvention du blé et de la farine nationale de blé tendre.....	22
III.3.2. Charge de subvention du blé tendre et de la farine nationale de blé tendre.....	22
CHAPITRE IV : SITUATION DE L'ANNEE 2019 ET CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PLF 2020.....	23
IV.1. SITUATION PROVISoire DE L'ANNEE 2019.....	23
IV.2. CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020.....	23

INTRODUCTION

Depuis la décompensation des carburants en 2015, la charge de subvention s'est considérablement allégée en s'établissant entre 13,5 et 17,1 Milliards de dirhams durant les 5 dernières années, alors qu'elle se situait entre 29 et 56 Milliards de dirhams entre 2009 et 2014. Cette donne a permis de soulager considérablement les finances publiques d'une dépense socialement inefficace et d'offrir les moyens nécessaires à l'expansion d'une politique sociale mieux ciblée.

En se limitant à la prise en charge du gaz butane, du sucre et d'un contingent de farine de blé tendre, le système de compensation a permis de maintenir les prix de ces produits à leurs niveaux historiques en assumant leurs dépassements et les fluctuations de leurs cours sur le marché international.

En 2018, avec un cours mondial moyen du butane à 522 \$/T, et des niveaux de prix globalement réguliers pour le sucre brut et le blé tendre, la compensation de ces trois produits s'est soldée à 17,1 Milliards de dirhams, en hausse de 10% par rapport à 2017, principalement sous l'effet du prix mondial du gaz et de l'accroissement constant de la consommation nationale.

L'année 2019 s'est présentée quant à elle de manière relativement favorable avec une baisse du cours du butane à 408 \$/T au titre de la période janvier-septembre contre 534 \$/T pour la même période de l'année dernière, et un cours moyen du sucre brut globalement similaire entre les deux périodes.

En attendant l'opérationnalisation du Registre Social Unique qui permettra de coordonner et de restructurer l'ensemble des aides sociales, les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale continueront à être subventionnés en 2020, à hauteur d'une enveloppe totale de 13.640 MDH programmée dans le cadre du projet de loi de finances de l'année 2020.

CHAPITRE I : LE SOUTIEN DU PRIX DU GAZ BUTANE

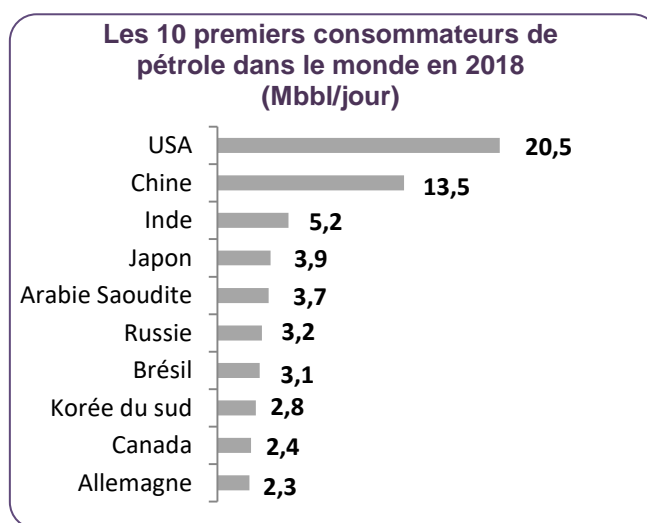
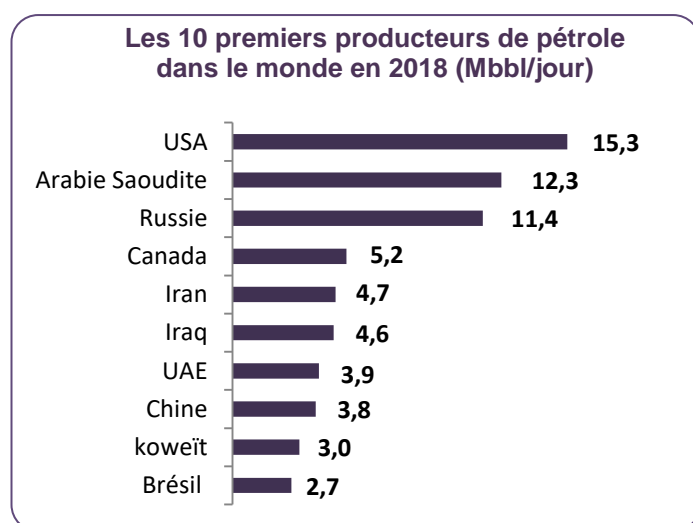
I.1. CONJONCTURE DU MARCHÉ PETROLIER MONDIAL

I.1.1. La production et la consommation du pétrole sur le marché mondial

La production mondiale de pétrole a enregistré un niveau record au titre de l'année 2018 en frôlant un volume journalier moyen de 100 millions de barils, soit une augmentation de près de 2,4% par rapport à l'année 2017. En raison de l'importante exploitation du pétrole du schiste et des sables bitumineux, les Etats-Unis se sont positionnés en tête des pays producteurs de pétrole devant l'Arabie saoudite et la Russie, avec plus de 15 millions de barils produits quotidiennement. En 2018, la production américaine de pétrole a connu une croissance sans précédent avec 2,2 millions de barils de plus par jour.

Quant à la demande mondiale, elle s'est élevée à près de 99,8 millions de barils par jour en 2018, soit une augmentation de 1,5% par rapport à l'année 2017 tirée principalement d'une consommation accrue dans l'Amérique du Nord et en Asie-pacifique.

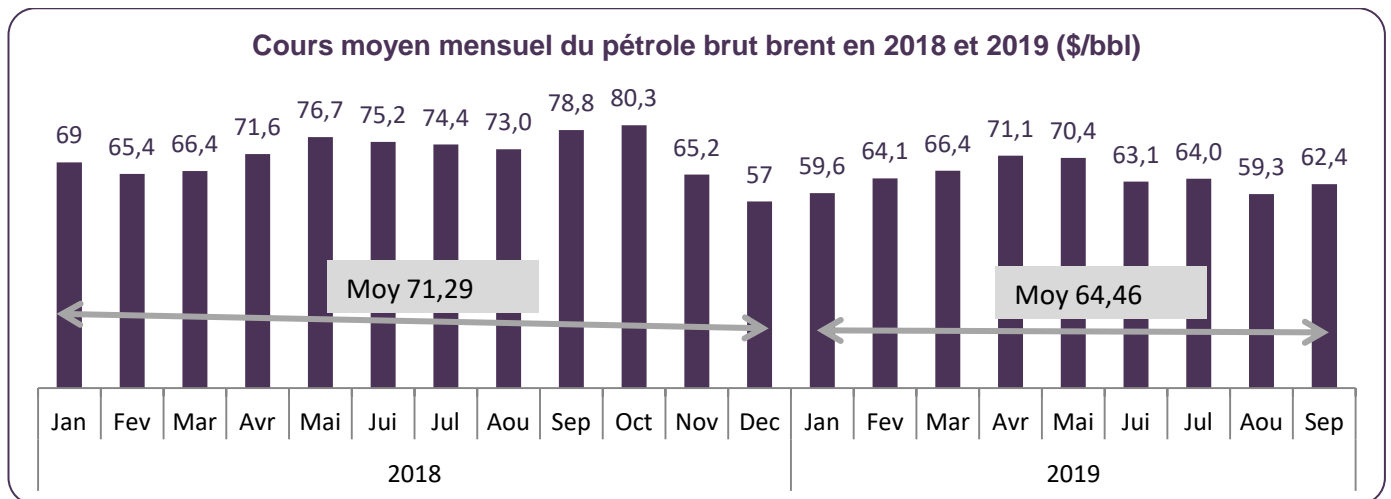
Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), l'offre de pétrole a excédé la demande de 0,9 million de barils par jour au premier semestre de 2019, produisant un surplus qui vient renforcer davantage le stock mondial constitué au terme du deuxième semestre de 2018, favorisé par le ralentissement de la croissance de la demande en Europe et en Inde en particulier. Dans ce sens, ladite agence prévoit une nouvelle surabondance de l'offre en 2020 favorisée par la poursuite de l'essor de la production américaine.



Source :BP statistical Review of World Energy 2019

I.1.2. Evolution du cours mondial du pétrole

Le cours moyen du pétrole brut a enregistré 64,5 \$/bbl au titre de la période janvier-septembre 2019, contre 72,4 \$/bbl au titre de la même période de l'année précédente et 71,3 \$/bbl pour l'année entière 2018. Durant la période janvier-mai 2019, le cours du pétrole a enregistré une hausse de 16 % par rapport au mois de décembre 2018, en raison de la réduction de l'offre pétrolière décidée par l'OPEP et par d'autres pays non-membres d'une part, et à la réduction des exportations iraniennes dues aux tensions politiques, d'autre part. En juin 2019, le cours du pétrole a baissé de 10 % à cause du regain d'inquiétudes et des spéculations sur la baisse probable de la demande mondiale, suite aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine.



I.2. CONJONCTURE DU MARCHÉ MONDIAL DU GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIE

I.2.1. La production et la consommation du gaz de pétrole liquéfié sur le marché mondial

La production mondiale des GPL a enregistré une ascension importante en dépassant les 310 millions de tonnes en 2018, avec un taux d'accroissement annuel de 1,4%. On compte parmi les principaux pays producteurs de GPL les États-Unis, la Chine, le Canada et l'Arabie saoudite.

L'évolution de la consommation mondiale des GPL va dans le même sillage que la production, avec un taux d'accroissement annuel moyen de près de 1,7%. La consommation des GPL a enregistré plus de 300 millions de tonnes en 2018, dont 44 % sont destinés à l'usage domestique. Elle est tirée essentiellement par l'Inde et la Chine qui totalisent plus du tiers de la consommation mondiale concernant l'usage domestique.

En effet, le gouvernement indien a lancé en 2016 un programme visant à élargir l'accès au GPL dans les zones rurales, auquel plus de 70 millions de ménages ont adhéré, ce qui a engendré une hausse de la consommation de 11% en 2017 et 8% en 2018.

L'essor des GPL est principalement attribuable à l'envolée de la production du gaz de schiste aux États-Unis qui a augmenté de plus de 70% au cours des cinq dernières années. Cet élan a été accompagné par l'augmentation continue de la demande du marché Asiatique (Japon, Chine, Inde...) qui progresse annuellement de près de 5%.

Les exportations américaines ont ainsi augmenté de plus de 140% pendant les 5 dernières années, favorisées par le développement de l'infrastructure d'exportation du GPL (la mise en service de nouveaux terminaux de GPL).

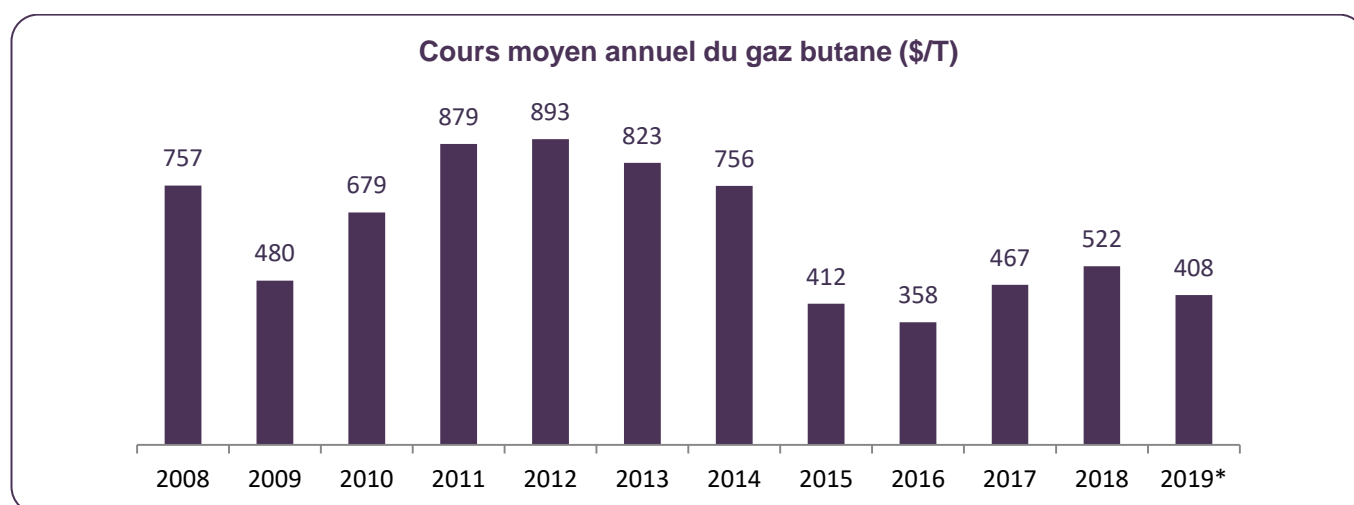
Par ailleurs, il est crucial de rappeler que les échanges internationaux des GPL sont relativement faibles, ne dépassant pas les 10 % du volume de la production mondiale, contre plus de 60% pour le pétrole. Cette spécificité incombe essentiellement au coût élevé de transport des GPL inhérent à la pression de stockage et l'insuffisance du développement des réseaux de pipelines.

En conséquence, les échanges internationaux des GPL s'articulent autour de quatre grands marchés régionaux et non autour d'un marché mondial, chacun disposant de ses propres mécanismes de formation des prix. Les marchés disponibles sont : celui des États-Unis (Mont Belvieu), de l'Algérie centrés sur les exportations de la SONATRACH à destination du marché méditerranéen, de l'Arabie Saoudite principalement destiné au marché de l'Extrême Orient surtout le Japon, puis finalement le marché de la région ARA (Amsterdam, Rotterdam, Anvers) destiné à la consommation européenne.

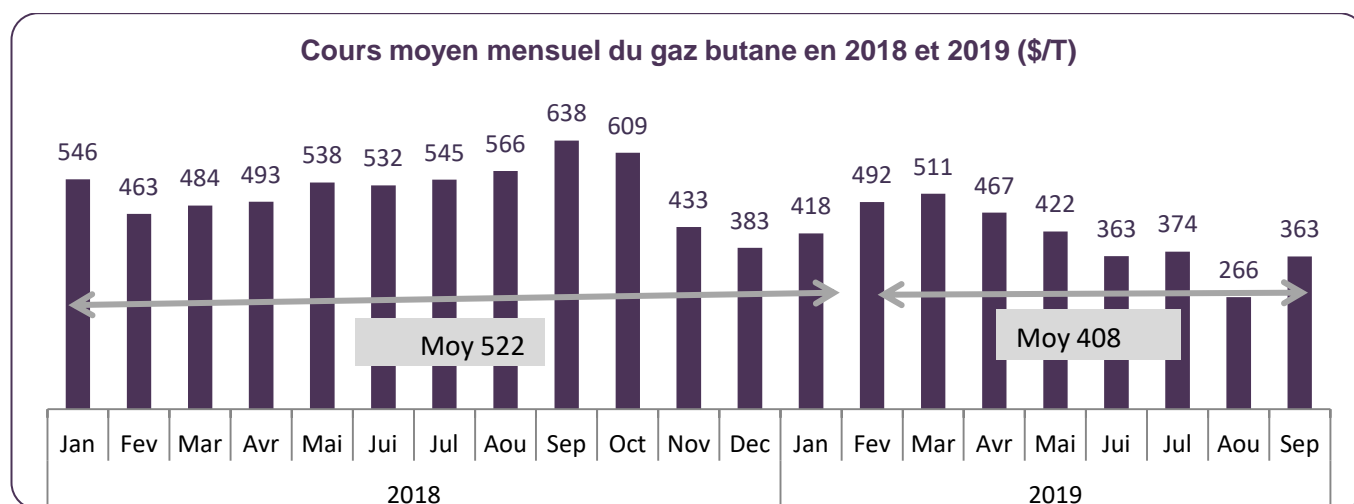
I.2.2. Evolution du cours mondial du gaz butane

L'évolution des cours mondiaux des GPL en l'occurrence ceux du gaz butane est tributaire, en sus de la dynamique des cours du pétrole et des produits dérivés concurrents (naphta), de l'effet de la saisonnalité (hiver/ été) et des lois du marché qui lui sont propres.

Durant le premier trimestre de 2019, le cours du gaz butane a enregistré une hausse de 22% par rapport au mois de décembre 2018. Cette évolution revient aux facteurs saisonniers et à l'augmentation des importations indiennes visant à constituer des stocks pour la période préélectorale. Pendant le deuxième trimestre, le cours du gaz butane a enregistré un repli de 104 \$/T en passant de 467 \$/T au mois d'avril à 363 \$/T en juillet. Il a enregistré son niveau moyen le plus bas au mois d'août à 266 \$/T. Cette baisse est globalement due au recul des importations indiennes et chinoises et également à un excès de l'offre sur le marché mondial induite essentiellement par les Etats-Unis.

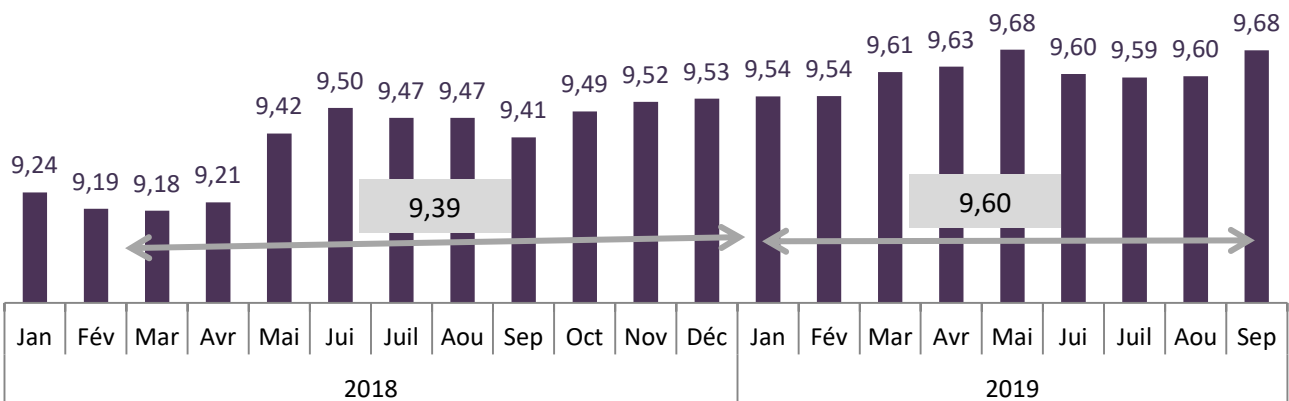


* A fin septembre



Les tendances des cours pétroliers et du taux de change du dollar se sont pratiquement inversés. Le cours du dollar a enregistré une hausse en passant de 9,39 DH/\$ en 2018 à 9,60 DH/\$ à fin septembre 2019. On distingue une première phase de stagnation à la baisse pendant les 4 premiers mois de 2018 (au-dessous de 9,24 DH/\$), suivie d'une phase de hausse à partir du mois de Mai 2018 où le taux de change s'est situé au-dessus de 9,40 DH/\$. A partir de mars 2019, le cours du change s'est globalement situé au-dessus de 9,60 DH/\$.

Taux de change moyen mensuel du dollar en 2018 et 2019 (DH/\$)



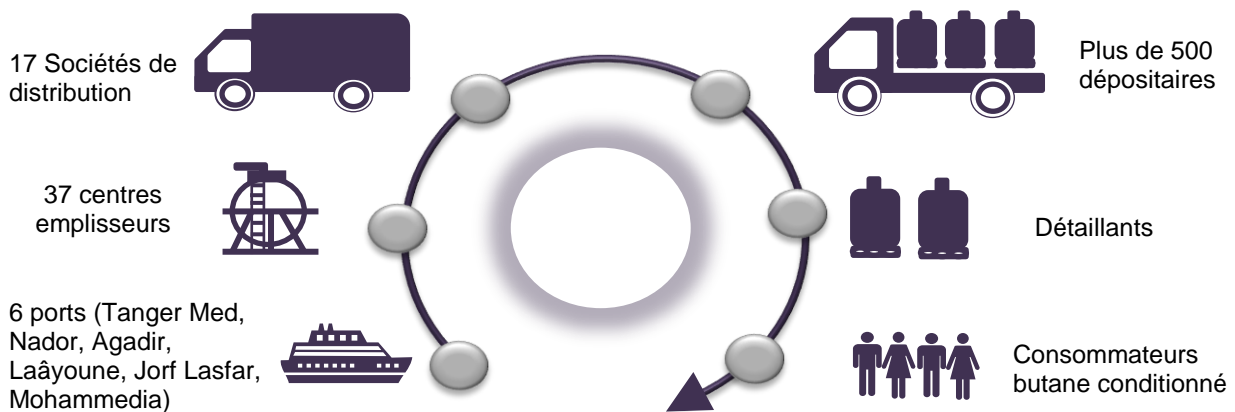
I.3 CONJONCTURE DU MARCHÉ NATIONAL DU GAZ DE PETROLE LIQUEFIE : COMMERCIALISATION DU BUTANE CONDITIONNE

I.3.1. Le système de subvention du gaz butane

Le marché du GPL au Maroc est essentiellement constitué de butane commercial conditionné en bouteilles de 3 kg, 6 kg et 12 kg. Dans un marché national du GPL de 2,389 MT en 2018, le butane représente 94%. Le propane, quant à lui, représentant les 6% restants, est commercialisé essentiellement en vrac à hauteur de 90% et le reste est distribué en bouteilles de 34 Kg.

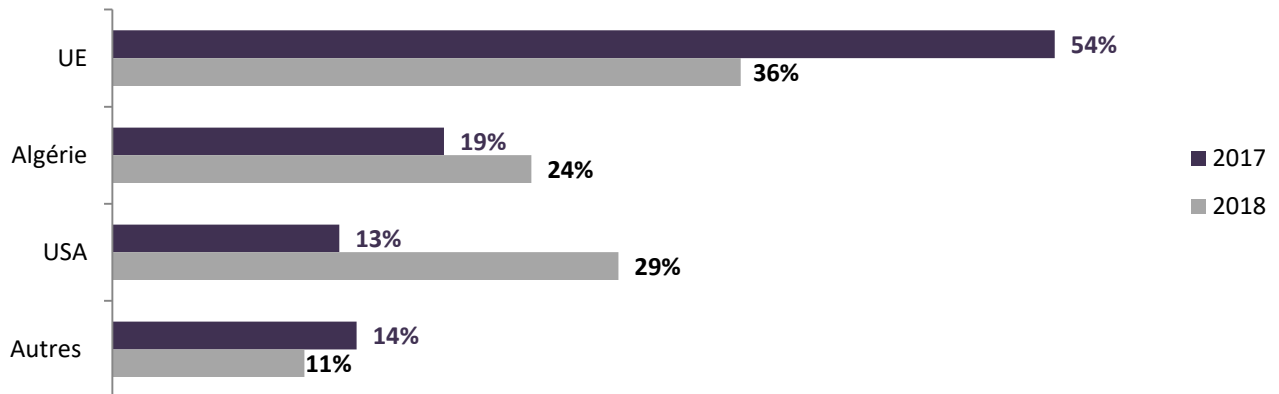
L’approvisionnement du marché national en gaz butane se fait en totalité à travers l’importation directe. Ces importations transitent depuis les 6 terminaux portuaires vers les centres d’emplissage qui sont au nombre de 37. Les sociétés de distribution s’occupent par la suite de la distribution du gaz conditionné par l’intermédiaire de dépositaires liés à elles par contrat et opérant dans des zones d’activité limitées.

Chaîne d’approvisionnement du gaz butane



L’Union européenne occupe le premier rang des fournisseurs du royaume en gaz butane. En 2018, elle s’est accaparée 36% des importations contre 54 % en 2017, soit un repli de 18%. Cette baisse a été en faveur des Etats-Unis et de l’Algérie qui ont augmenté leurs parts du marché respectivement de 16% et 5%. Le butane en provenance des Etats-Unis devient le deuxième butane le plus commercialisé au Maroc, cette situation est expliquée par un redressement de l’offre américaine de 40% en 2018.

Importations par origine en 2017 et 2018



Source : office des changes

Le prix de vente actuel du gaz butane conditionné au niveau national est fixé à 3333,33 DH/T depuis 1990, soit 40 DH pour la bonbonne de 12 Kg et 10 DH pour la bonbonne de 3 Kg, hors différentiel de transport spécifique à chaque zone. Afin de maintenir son prix inchangé, l'état régule les prix au niveau des différents maillons de la filière depuis l'importation jusqu'à la consommation :

Mécanisme de subvention du gaz butane conditionné

Transport du butane en vrac

Le coût du transport du butane en vrac est pris en charge par l'Etat, afin de ne pas le répercuter sur le prix de vente de base qui reste uniforme à l'échelle nationale, mis à part le différentiel de transport interzone.

Distribution

Les mises à la consommation bénéficient d'une subvention égale à la différence entre le prix de vente fixé à 3 333,33 DH/T et le prix de revient réel incluant notamment les frais et les marges de l'activité.

I.3.2. Les subventions unitaires du gaz butane

Suite à la baisse du cours du gaz butane, sa subvention unitaire moyenne est passée de 4840 DH/T en 2018, soit 58 DH par bonbonne de 12 Kg et 14,5 DH par bonbonne de 3 Kg, à 3 652 DH/T en 2019 (période janvier-septembre), correspondant à 44 DH par bonbonne de 12 Kg et 11 DH par bonbonne de 3 Kg.

Rappelons que la subvention unitaire du gaz butane avait atteint des niveaux plus élevés lors des années antérieures, à savoir plus de 80 DH par bonbonne de 12 Kg sur les quatre années allant de 2011 à 2014. Elle est ensuite redescendue à 44 DH par bonbonne en 2015 puis à 37 DH par bonbonne en 2016 qui est le niveau le plus bas de cette décennie. Ainsi, la part subventionnée du gaz butane est passée de près de 70% du prix réel en 2012 à 45% en 2016, puis elle a repris à la hausse à 52% en 2019.

Subvention unitaire annuelle moyenne du gaz butane (DH)

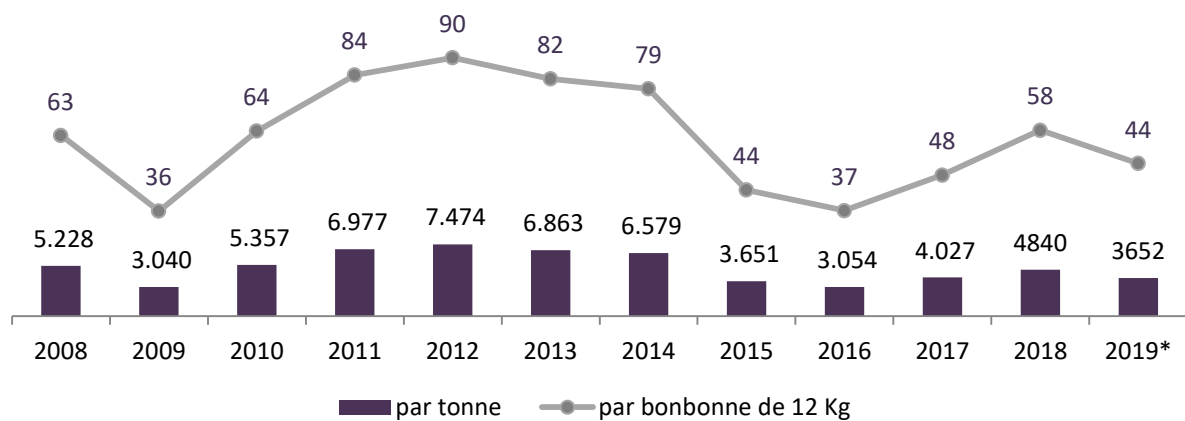


Tableau illustrant le taux de subvention du prix du gaz butane

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Coût de revient réel DH/B	76	104	124	130	122	119	84	73	88	95	84
Part de la subvention (%)	48%	62%	68%	69%	67%	66%	52%	45%	55%	58%	52%
Part du prix de vente (%)	52%	38%	32%	31%	33%	34%	48%	55%	45%	42%	48%

* A fin septembre

I.3.3. La consommation nationale du gaz butane

La consommation annuelle du gaz butane est en augmentation permanente. Elle a enregistré 2,389 Millions de tonnes en 2018 - dont 87% distribués sous forme de bonbonnes de 6 et 12 Kg, et 13% sous forme de bonbonnes de 3 Kg - contre 2,339 Millions de tonnes en 2017, soit une hausse globale de 2,1%. La figure suivante rappelle la progression qu'elle avait enregistrée depuis l'année 2002 avec une consommation de 1,1 Millions de tonnes à cette époque. L'accroissement annuel moyen de la consommation du butane est de l'ordre de 4,1%, représentant un accroissement de facto de la charge de subvention du butane de 4,1%, voire plus, lorsque se conjuguent les effets de la hausse des cours avec celles de la consommation.

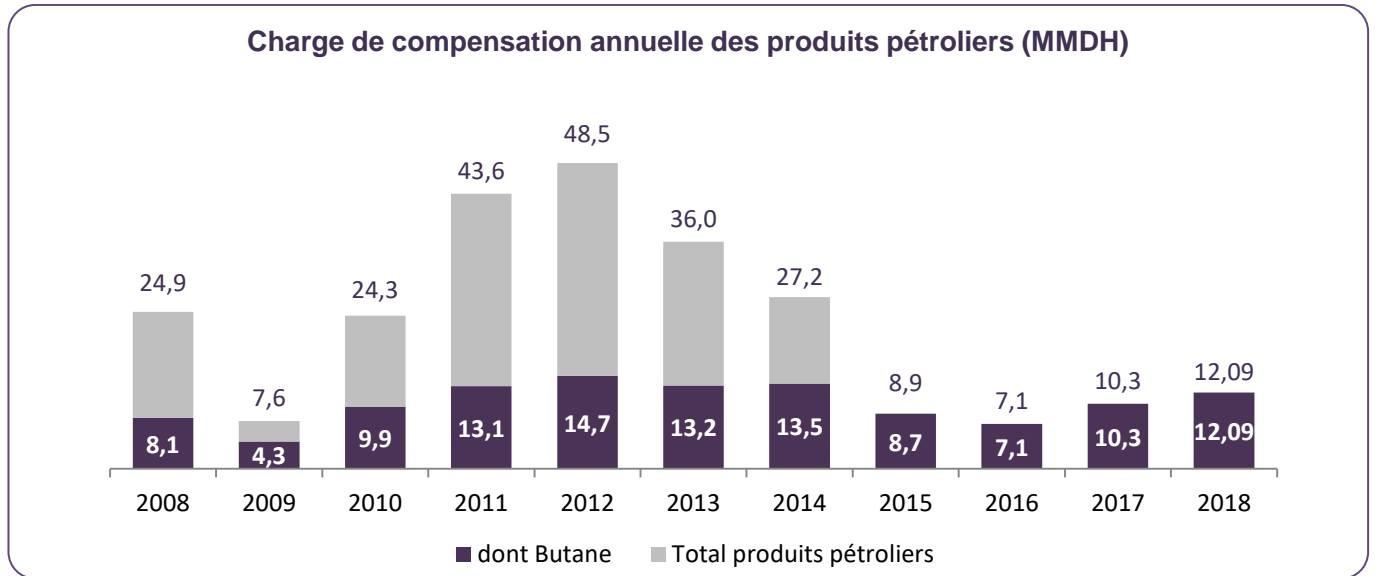
Mise à la consommation annuelle du gaz butane (MT)



Source: Rapports Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation

I.3.4. La charge de subvention du gaz butane

La charge de compensation du gaz butane a enregistré 12,093 Milliards de dirhams en 2018 contre 10,315 Milliards de dirhams pour l'année 2017. Cette hausse provient essentiellement de la hausse du cours international moyen du butane qui est passé de 467 \$/T à 522 \$/T entre 2017 et 2018, puis de l'accroissement de la consommation nationale de 2,1%. La charge du gaz butane comprend 11,732 Milliards de dirhams au titre du soutien du prix des bonbonnes à gaz et 361 MDH au titre de la prise en charge du transport du butane en vrac entre les ports vers les centres emplisseurs pour garantir l'unicité du prix de base à l'échelle nationale.



Source: Rapports Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation

CHAPITRE II : LE SOUTIEN DU PRIX DU SUCRE

II.1. CONJONCTURE DU MARCHÉ MONDIAL SUCRIER

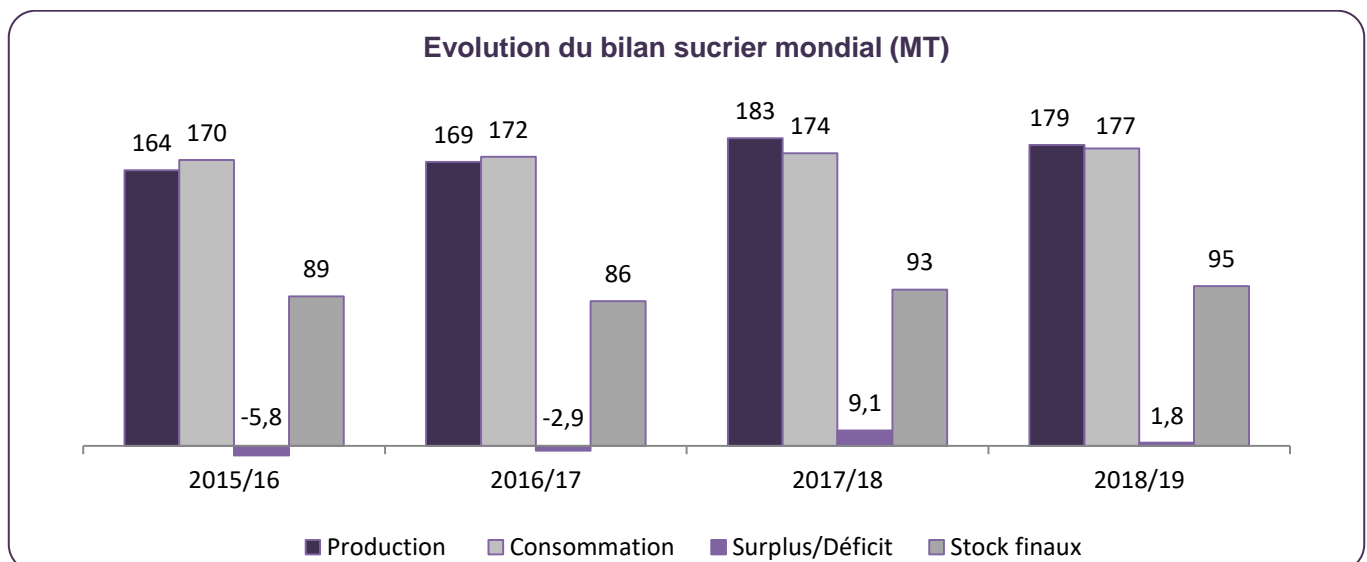
II.1.1. La production et la consommation du sucre sur le marché mondial

Selon l'Association Internationale du Sucre (ISO), la production mondiale devrait atteindre 178,75 MT pour la campagne sucrière allant d'octobre 2018 à septembre 2019, contre 183 MT pour la campagne précédente. Avec une demande mondiale estimée à 176,91 MT, il y aurait un excédent de l'offre par rapport à la demande s'élevant à 1,84 MT contre 9,1 MT pour l'année précédente. Ces deux années d'excédents viennent remédier aux déficits enregistrés en 2016 et 2017.

S'agissant des perspectives de la prochaine campagne 2019/2020, les prévisions de l'ISO tablent sur une baisse globale de la production avec un déficit de 3 MT. Ce recul est essentiellement imputable à la forte baisse de la production de sucre en Inde et en Thaïlande, respectivement premier et quatrième producteurs mondiaux, malgré les légères augmentations qui ont marqué la production du Brésil et de l'Union Européenne, respectivement deuxième et troisième producteurs mondiaux.

La baisse de production attendue en Inde reviendrait essentiellement aux conditions climatiques défavorables qui ont marqué les deux dernières années. La sécheresse survenue en 2018 a eu des répercussions néfastes tant sur les cultures que le cheptel et les réservoirs hydriques. Les précipitations enregistrées en Inde durant le 1^{er} semestre de 2019, en recul de 24% par rapport à la campagne précédente, ne laissent pas présager une reprise de la production dans le court terme, ce qui devrait affecter la production mondiale.

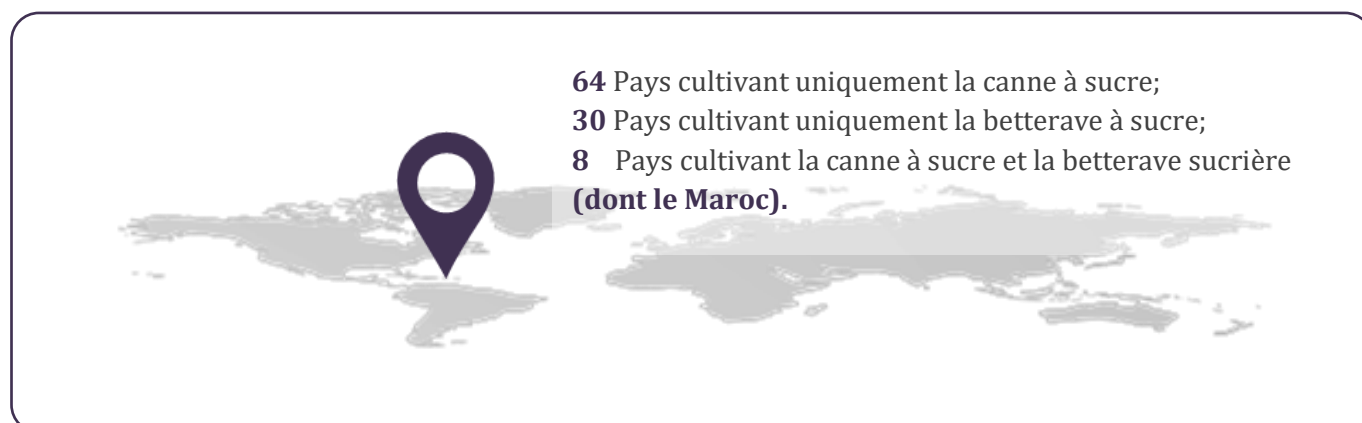
En Thaïlande, sous l'effet conjugué des productions record enregistrées ces dernières années, de la baisse des cours, et des conditions météorologiques du pays, les analystes s'attendent à un arbitrage en faveur des produits relativement plus rentables tels que le manioc et l'éthanol. Quant à la production brésilienne, elle devrait rester proche de son niveau de la campagne 2018/2019, étant le plus bas en 13 ans, en raison des spéculations sur la préférence pour la production de l'éthanol.



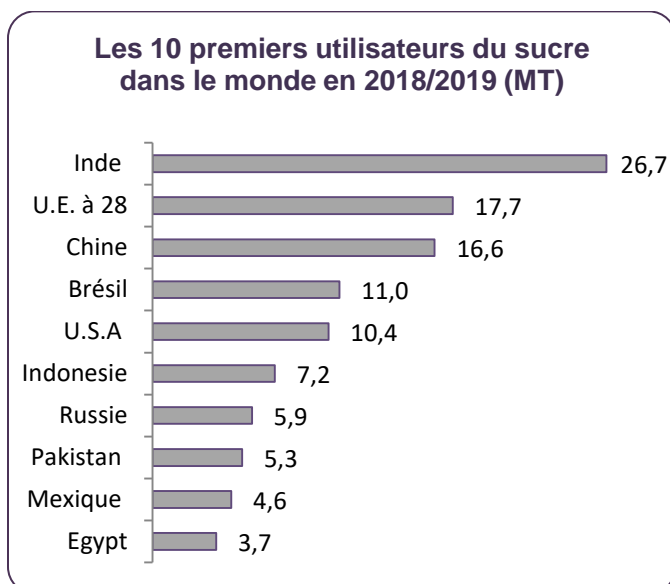
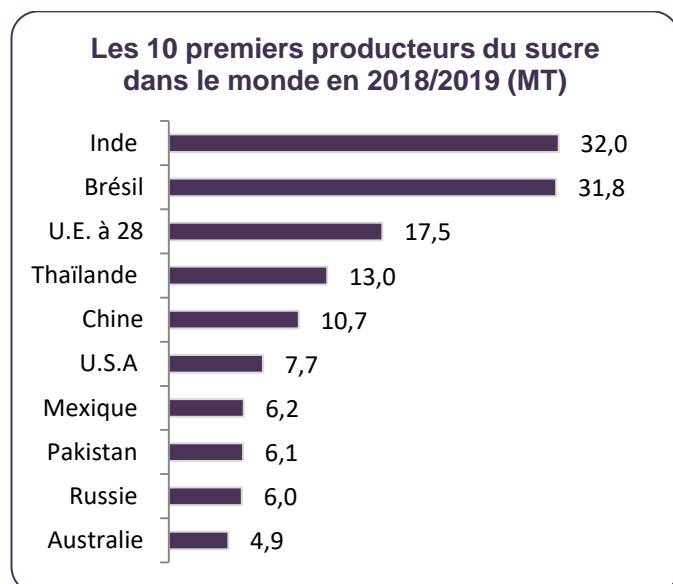
Source : ISO

Durant la campagne 2018/2019, les dix premiers producteurs ont assuré 76 % de la production sucrière mondiale, soit 136,56 millions de tonnes de sucre, dont 94,3 MT pour les quatre premiers producteurs mondiaux que sont l'Inde, le Brésil, l'Union Européenne et la Thaïlande. Pour sa part, la production de l'Union Européenne a bénéficié de la deuxième année après la fin des quotas sucriers à l'issue de laquelle les superficies emblavées de sucre ont été nettement augmentées notamment de 25% en

France et en Allemagne, principaux producteurs de sucre en Europe. Au total, on enregistre près de 64 pays cultivant uniquement la canne à sucre, 30 pays cultivant uniquement la betterave à sucre, et huit pays cultivant les deux dont le Maroc.



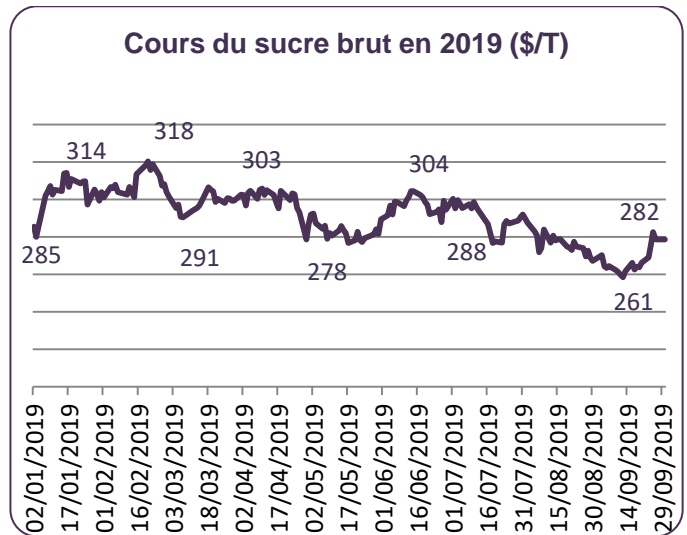
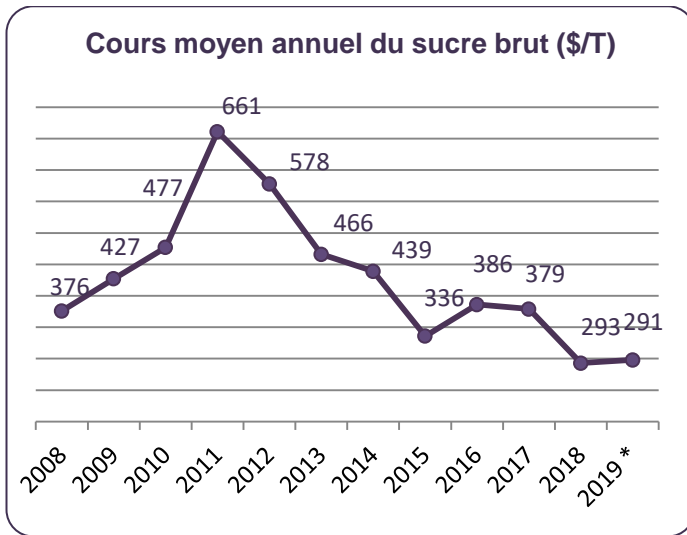
Concernant l'utilisation du sucre, celle des dix premiers consommateurs mondiaux représente 61 % du sucre consommé dans le monde, soit 108,40 millions de tonnes de sucre, dont 72 MT pour les quatre premiers utilisateurs mondiaux que sont respectivement l'Inde, l'Union Européenne, la Chine et le Brésil.



Source : ISO

II.1.2. Evolution du cours mondial du sucre

Hormis une légère reprise en 2016, le cours moyen du sucre brut s'est inscrit dans une baisse prolongée au titre de ces dernières années en passant d'un pic de 661\$/T en 2011 à 379 \$/T en 2017. Ils se sont érodés davantage en passant à 293 \$/T en 2018 et 291 \$/T au titre de la période janvier-septembre 2019. Lors de ladite période, le cours du sucre brut a fluctué entre 261 \$/T et 321 \$/T, enregistrant une moyenne de 291 \$/T, contre 298 \$/T au titre de la même période de l'année précédente.



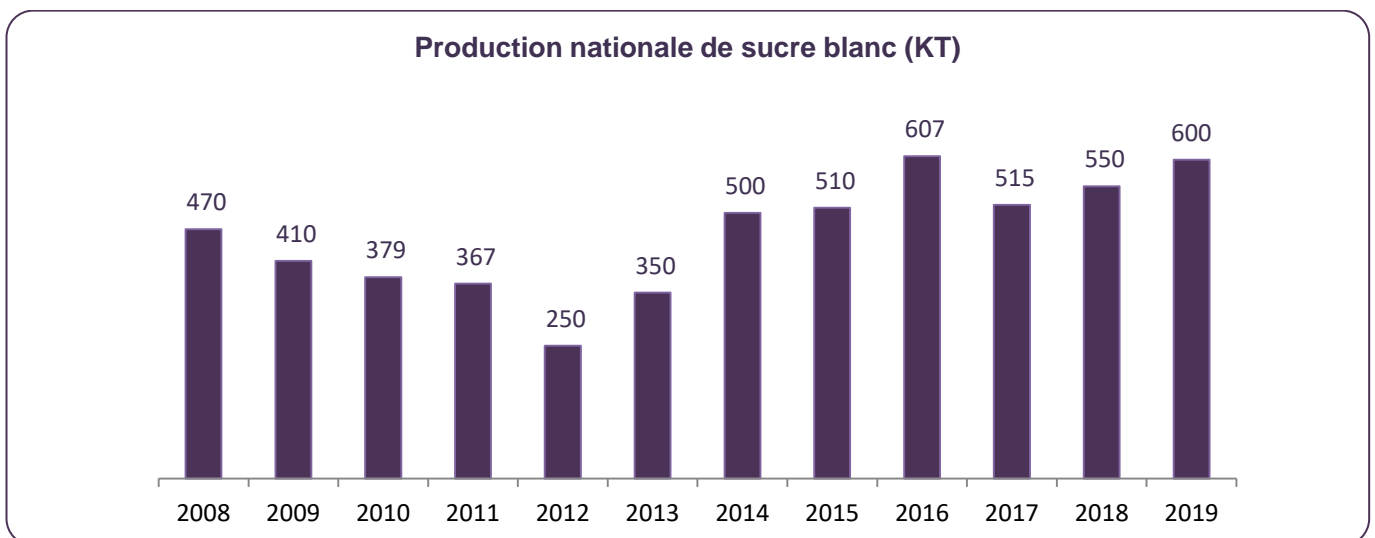
*A fin septembre ; (Source : Bloomberg, adapté)

II.2. SITUATION DE LA FILIERE SUCRIERE NATIONALE

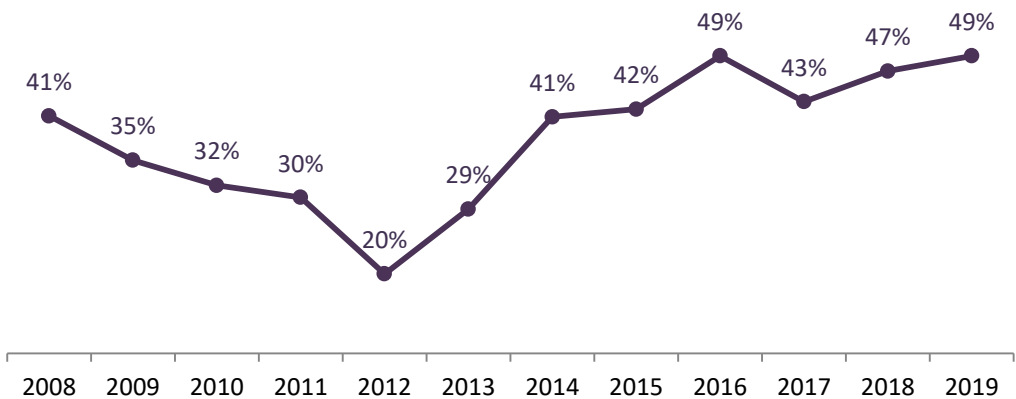
II.2.1. La production nationale du sucre

Le sucre a toujours constitué un produit stratégique de par son importance dans la sécurité et dans les habitudes alimentaire du pays. Sa consommation par ménage se chiffre à près de 36 kg/habitant par an, totalisant une consommation nationale d'un peu plus de 1,2 Millions de tonnes dont presque la moitié est actuellement produite et l'autre moitié importée.

En connaissance de son importance, la filière sucrière nationale a toujours constitué une composante essentielle de la politique agricole et agroalimentaire tracée par le gouvernement. A la suite des efforts déployés par les pouvoirs publics notamment en matière de revalorisation des cultures sucrières d'une part, et de renforcement des incitations financières du Fonds de Développement Agricole d'autre part, tel qu'il a été prévu dans le cadre du contrat-programme de la filière sucrière 2013-2020, la production nationale de sucre blanc a significativement augmenté en passant de 250 Kilotonnes (KT) en 2012 à 607 KT en 2016 (niveau record), et s'établirait prévisionnellement à 600 KT en 2019. Ainsi, le taux de couverture de la consommation par la production nationale est passé de 20 % en 2012 à 49% en 2016, puis est prévu de s'établir à 49 % en 2019.



Taux de couverture de la consommation par la production nationale

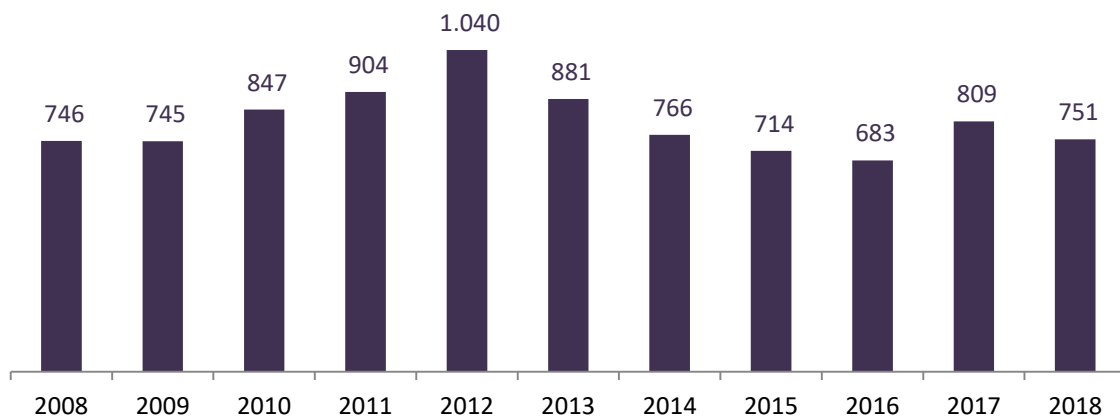


Source : MAPMDREF

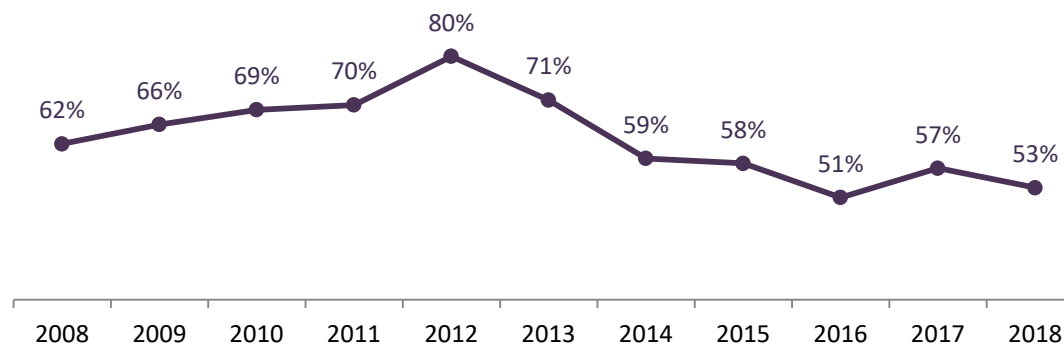
II.2.2. L'importation du sucre brut

En corollaire des actions menées en matière de redynamisation de l'amont sucrier, le taux de couverture de la consommation par l'importation a diminué depuis 2012, en passant de 80% à moins de 60% lors des 4 dernières années. Les quantités importées ont enregistré notamment 683 KT en 2016, 809 KT en 2017 et 751 KT en 2018, en glissement annuel de 7%, soit respectivement des taux de couverture par l'importation de 51%, 57% et 53%.

Importations du sucre brut (KT)



Taux de couverture par l'importation (%)

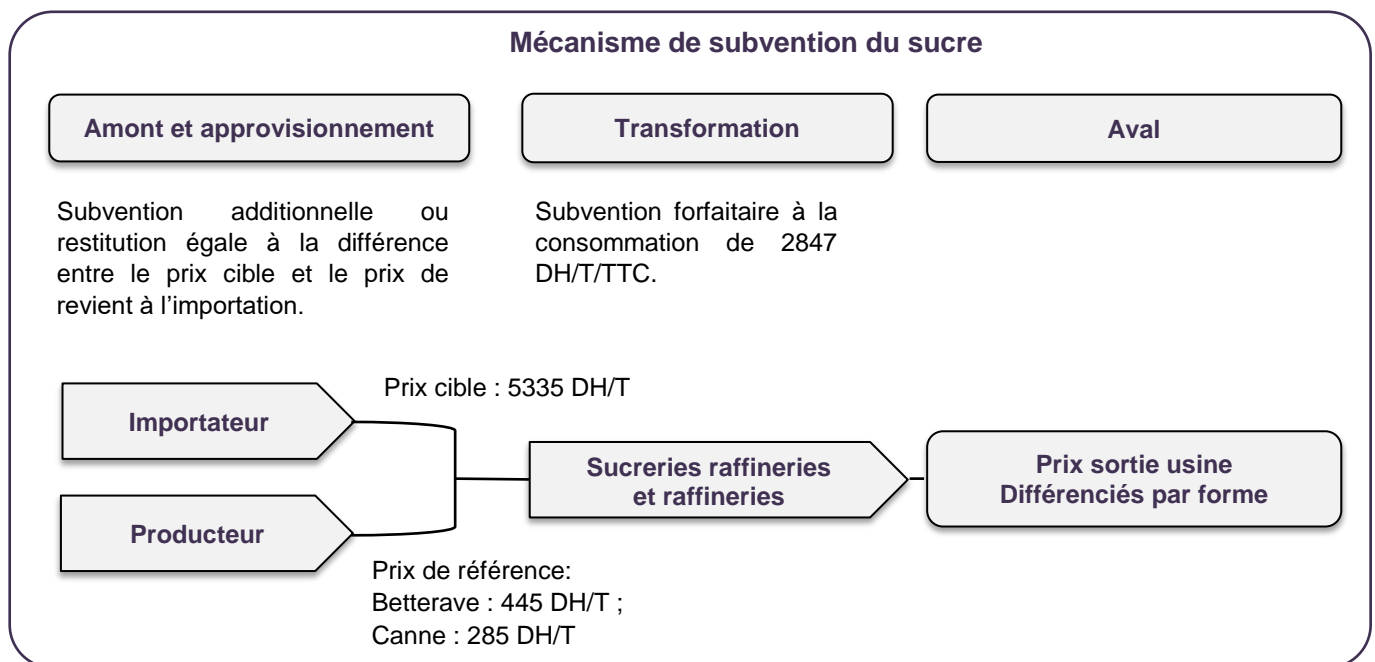


II.3. LA SUBVENTION DU SUCRE

II.3.1. Le système de subvention du sucre

La filière sucre a été assujettie à des remaniements par le passé, principalement en matière de désengagement progressif de l'état des différents maillons et de privatisation de l'industrie aboutissant aujourd'hui une filière en état de libéralisation partielle. Cependant en matière de prix, comme le sucre est un produit essentiel dans le panier de consommation typique d'un ménage marocain, les prix à la production comme à la consommation sont toujours administrés. Actuellement, l'état soutient les prix du sucre à deux niveaux :

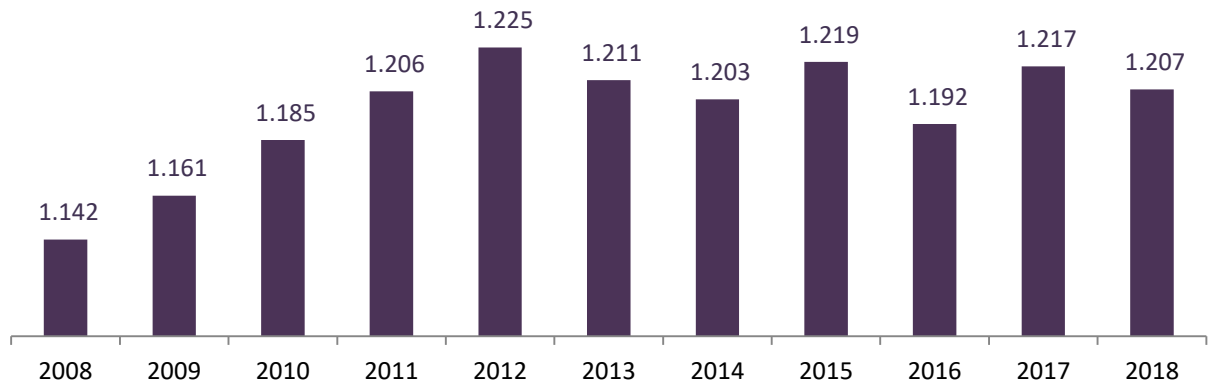
- Subvention d'ajustement à l'importation : les importations du sucre brut soumises à une tarification à la frontière de 35% bénéficient d'une subvention supplémentaire (ou restitution) égale à la différence entre le prix cible et le prix de revient à l'importation. Le prix cible à l'importation de sucre brut est actuellement de 5335 DH/T contre 4700 DH/T en 2012 suite à la revalorisation des prix des cultures sucrières en 2012 et 2013.
- Subvention forfaitaire à la consommation : les mises à la consommation de sucre bénéficient d'une subvention forfaitaire à la consommation de 2847 DH/T/TTC, donnant lieu à une charge de compensation annuelle à la consommation de l'ordre de 3,5 Milliards de dirhams. A rappeler que cette subvention est passée de 2140 DH/T/TTC à 2847 DH/T/TTC entre 1996 et 2013 suite à la prise en charge par le Budget de l'Etat de l'impact de la revalorisation des prix des cultures sucrières en 2012 et 2013.



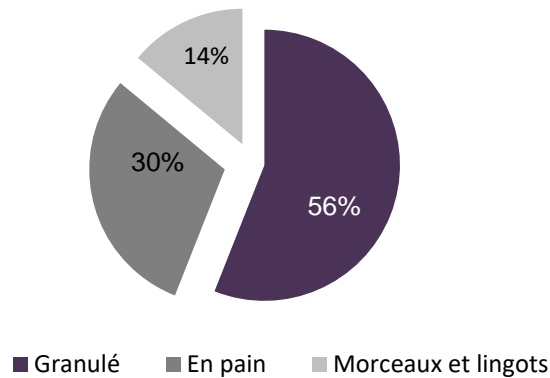
II.3.2. La consommation nationale du sucre blanc

La consommation nationale du sucre s'est élevée au titre de l'année 2018 à 1 207 kilotonnes. Le taux d'accroissement annuel de la consommation passant de 2008 à 2018 se situe à 0,50 %. Par type de sucre, le granulé représente 56%, suivi du sucre en pain à 30% puis du sucre en morceaux et en lingots à 14%.

Consommation nationale du sucre blanc (KT)



Répartition de la consommation annuelle du sucre par type en 2018

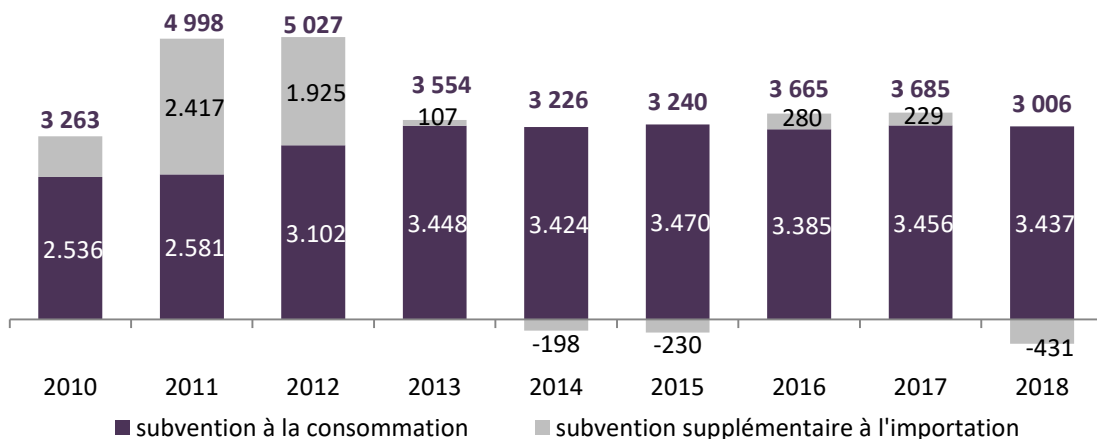


Source: Rapports Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation

II.3.3. La charge de subvention du sucre

En 2018, la charge de compensation du sucre s'est établie à 3 437 millions de dirhams au titre du soutien à la consommation du sucre raffiné. Quant à la subvention à l'importation elle est passée à une restitution en faveur de l'état de 431 millions de dirhams, en raison des cours bas du sucre brut sur le marché international.

Charge de compensation du sucre (MDH)



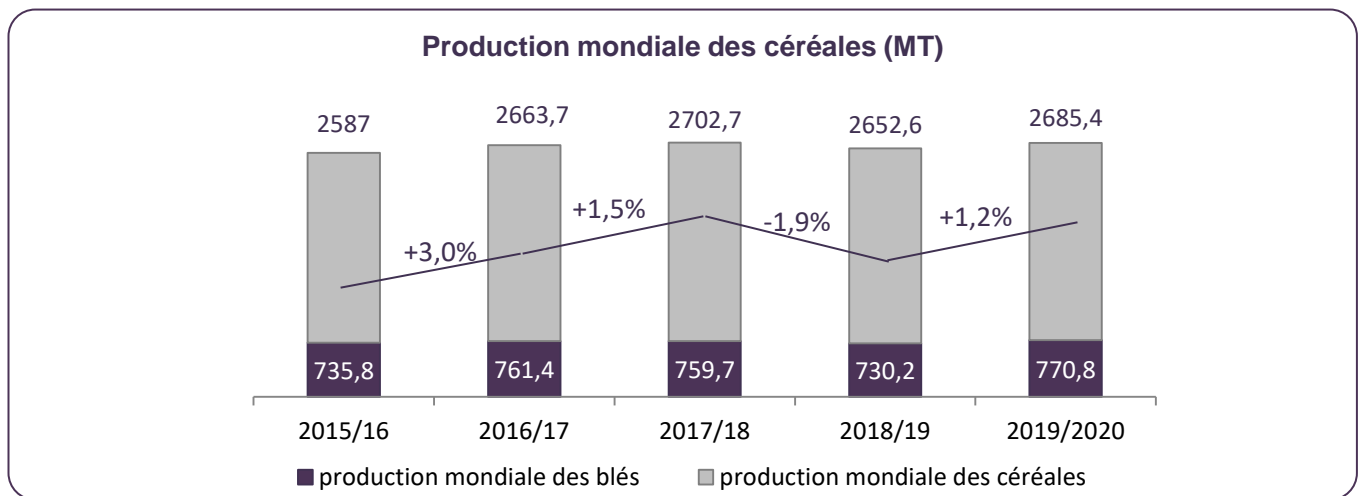
Source: Rapports Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation

CHAPITRE III : LE SOUTIEN DU PRIX DU BLE TENDRE ET LA FARINE DE BLE TENDRE

III.1. CONJONCTURE DU MARCHÉ MONDIAL DES CEREALES

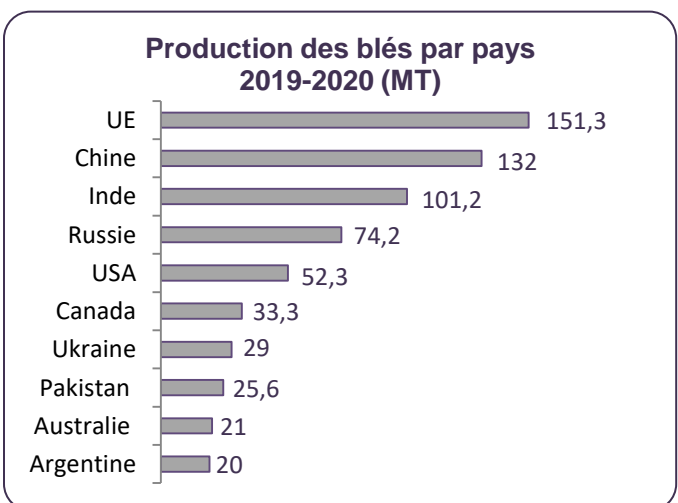
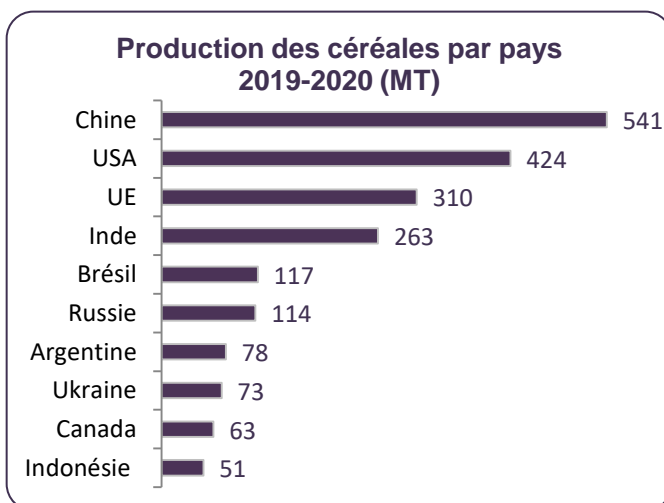
III.1.1. Production et consommation des céréales sur le marché mondial

Selon l'Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) –publication en juillet 2019 -, la production céréalière mondiale est estimée à 2 685.4 MT pour l'année 2019, soit 1,2% de plus que la campagne céréalière précédente. Elle comprend 770,8 MT de blés, en hausse de 5,6% par rapport à la campagne précédente. La production céréalière mondiale actuelle s'est caractérisée par une réduction notable de la production du maïs, compensée par la hausse de la production des blés.



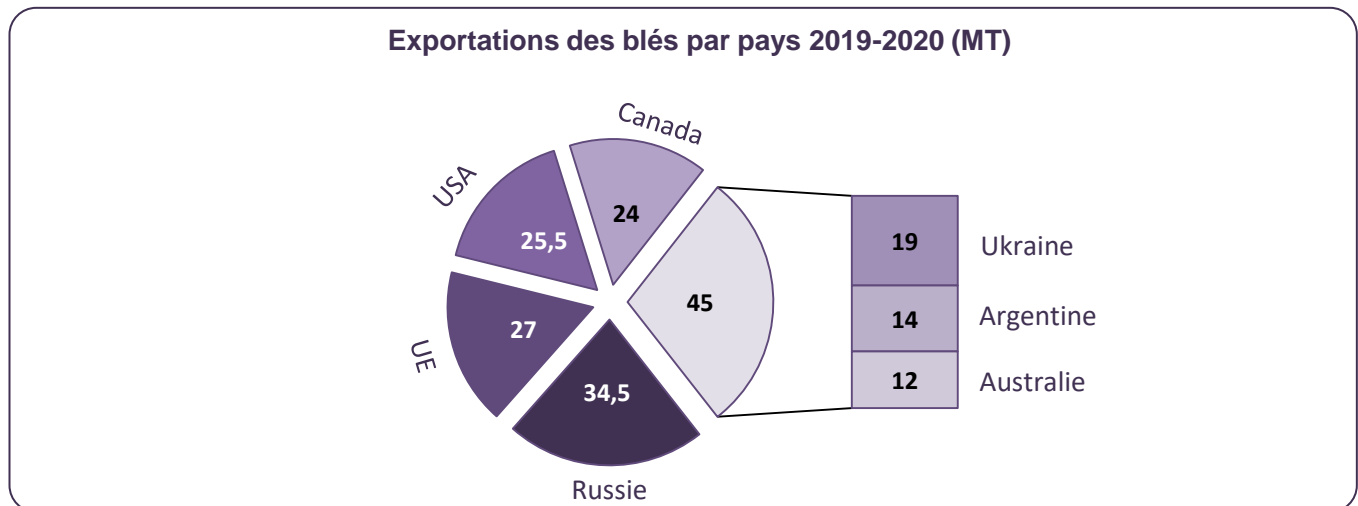
*Prévisions (Source : FAO, juillet 2019)

La Chine serait le premier producteur mondial de céréales, dont la production globale atteindrait 541 MT en 2019-2020, suivi des Etats-Unis avec 424 MT et de l'union européenne avec 310 MT. La production de ces trois pays totaliserait près de 48% de la production céréalière mondiale. Concernant la part des blés, l'Union Européenne serait le premier producteur avec 151 MT (représentant 20% de la production mondiale), suivie de la Chine (132 MT) et de l'Inde (101 MT) accumulant près de 30%. S'ensuivent les pays de la mer noire (Russie et Ukraine) et les Etats-Unis avec 13% et 11% respectivement.



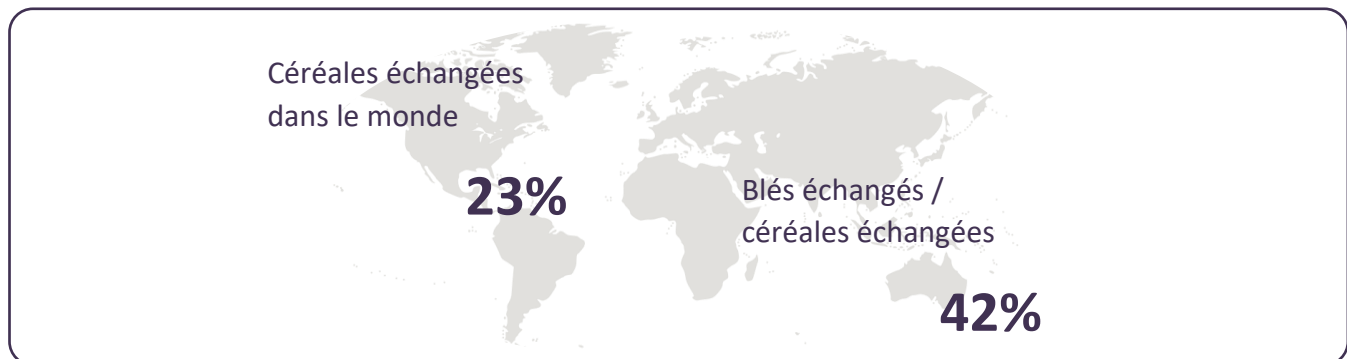
Source: USDA

Le marché mondial repose sur 7 principaux exportateurs qui réaliseraient en 2019-2020 près de 85% des exportations mondiales. Mis à part la Chine et l'Inde dont la production serait destinée en grande majorité à la consommation intérieure, la Russie demeurerait le premier exportateur mondial de blés avec 34,5 MT, soit près de 20% des exportations mondiales, suivie de l'Union Européenne à 27 MT et des Etats-Unis à 25,5 MT. Les exportations tiennent compte de la production relative de chaque pays vis-à-vis de la demande intérieure, notant que l'Argentine et l'Australie exportent près de 58% de leur production tandis que l'UE en exporte environ 18%.



Source : USDA

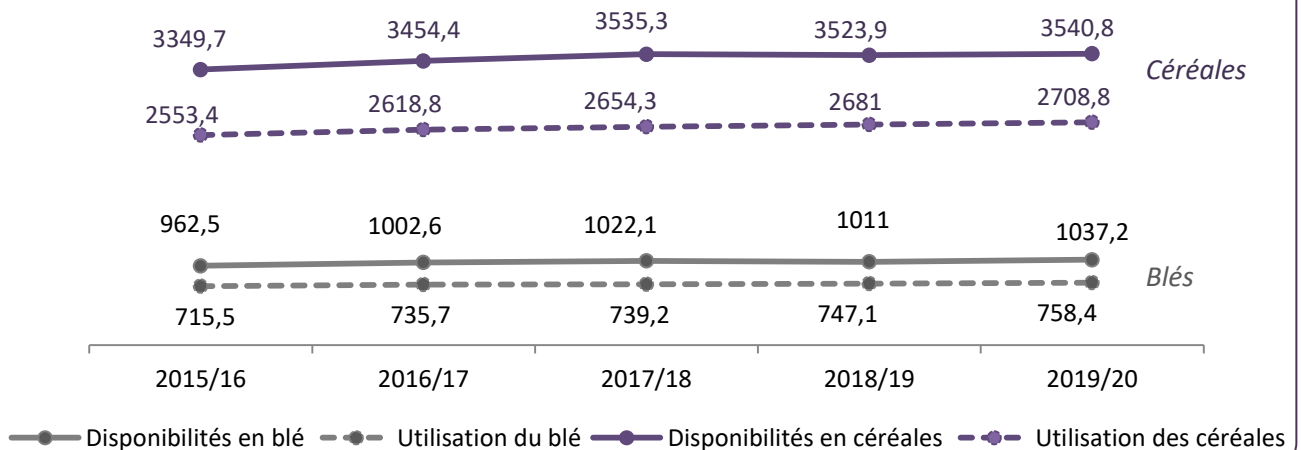
Globalement, les échanges commerciaux de blés concernent près de 23% des quantités produites dans le monde, selon la FAO. Le blé serait également la céréale la plus échangée dans le monde avec une part de 42% des échanges mondiaux de céréales.



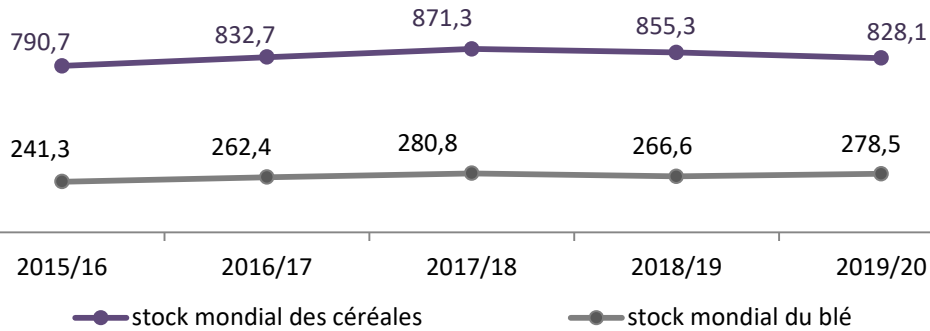
Quant à l'utilisation mondiale de céréales au titre de la campagne de commercialisation 2019/2020, elle est estimée à 2 708,2 MT sur un disponible de 3540,8 MT. L'utilisation prévisionnelle semble plus importante que la production actuelle de 2019 (2 685,4 MT), ce qui engendrera une deuxième baisse des stocks mondiaux en céréales après 5 années d'accumulation, passant de 855,3 à 828,1 MT.

Pour la part des blés, l'utilisation mondiale au titre de la campagne de commercialisation 2019/2020 est estimée à 758,4 MT sur un disponible de 1037,4 MT. L'utilisation prévisionnelle des blés est également moins importante que la production actuelle de 2019 (770,8 MT), ce qui engendrera une augmentation des stocks passant de 266,6 à 278,5 MT.

Utilisation mondiale des céréales et des blés par rapport aux disponibles (MT)



Evolution du stock mondial des céréales et du blé (MT)

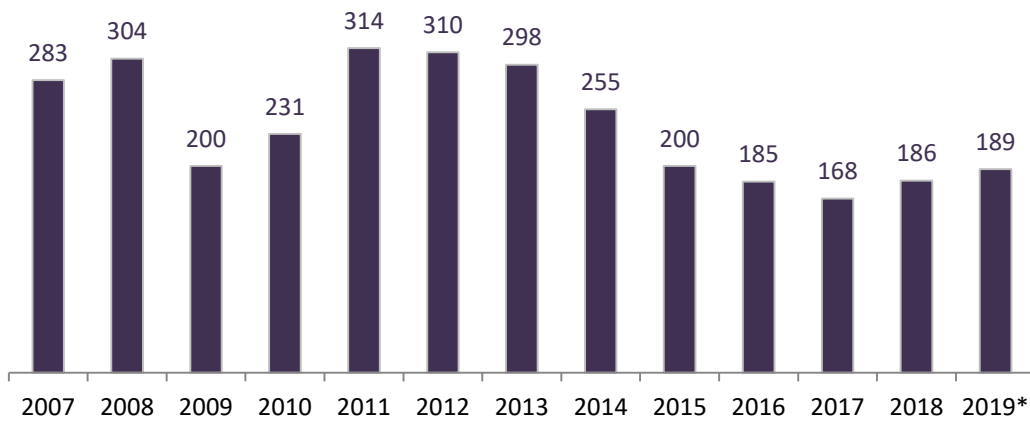


III.1.2. Evolution du cours mondial du blé tendre

Le cours du blé tendre sur le marché international a enregistré une moyenne de 189 \$/T au cours la période janvier-septembre 2019 pour la référence du blé tendre d'origine française. Il s'agit de la 5^{ème} année consécutive où le cours moyen du blé tendre est inférieur à 200 \$/T, alors qu'il avait enregistré plus que 300 \$/T en 2011, 2012 et presque autant en 2013. La consolidation des stocks entre 2015 et 2018 a favorisé le maintien du prix du blé en-dessous de 200 \$/T. Toutefois, leur baisse enregistrée durant ces deux dernières années par rapport à 2017/2018 a engendré cette légère hausse du prix moyen passant de 168 \$/T en 2017 à 189 \$/t à fin septembre 2019.

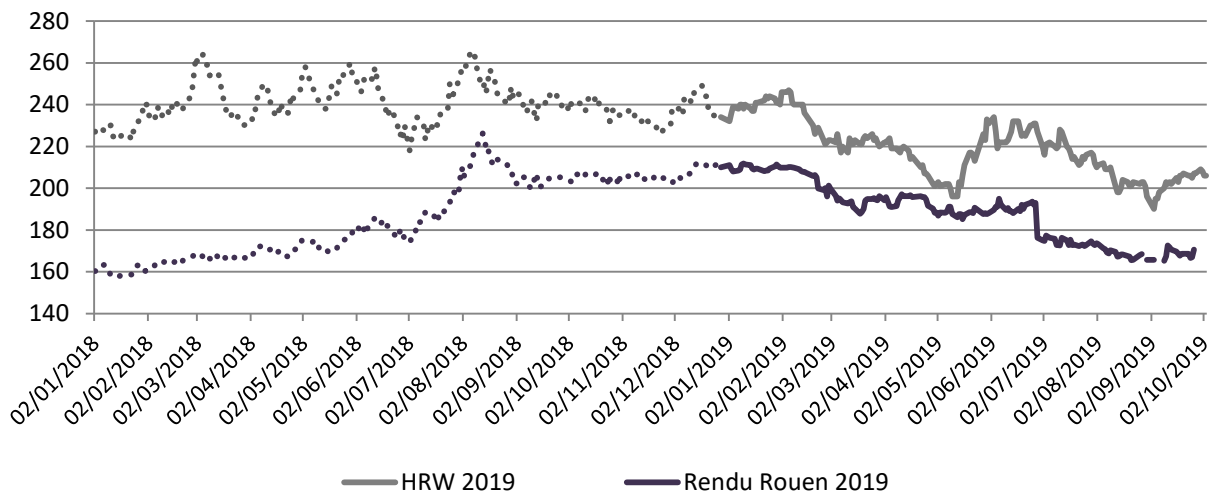
Depuis fin janvier 2019, les échos d'un afflux de blé plus important que prévu sur le marché mondial et des perspectives de production en hausse pour la campagne 2019/2020 ont ramené le cours moyen de 210 \$/T en fin janvier vers la moyenne actuelle de 189 \$/T.

Cours annuel moyen du blé tendre Fr (\$/T)



(*) A fin septembre

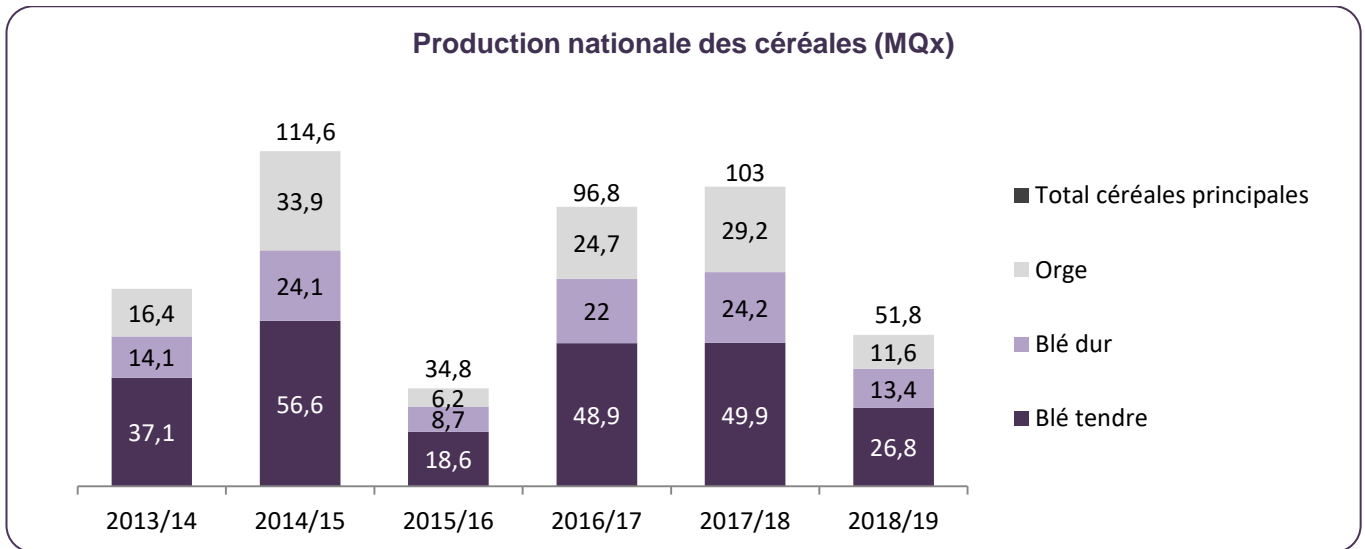
Cours internationaux du blé tendre en 2019 (\$/T)



III.2. SITUATION DE LA FILIERE CEREALIERE NATIONALE

III.2.1. Production et collecte nationales des céréales

Les prévisions de production des trois principales céréales au titre de l'année 2019 sont estimées à 51,8 millions de quintaux (MQx), en recul de près de 50% par rapport à la campagne précédente. Par espèce céréalière, la production prévisionnelle de blé tendre est estimée à 26,8 MQx suivi du blé dur à 13,4 MQx puis de l'orge à 11,6 MQx. La production aurait été impactée par la mauvaise répartition saisonnière des précipitations avec un volume pluviométrique en repli de 23%, faisant que le rendement céréalier moyen se serait établi à 14,4 quintaux à l'hectare, soit 37 % de moins en comparaison avec la campagne précédente.



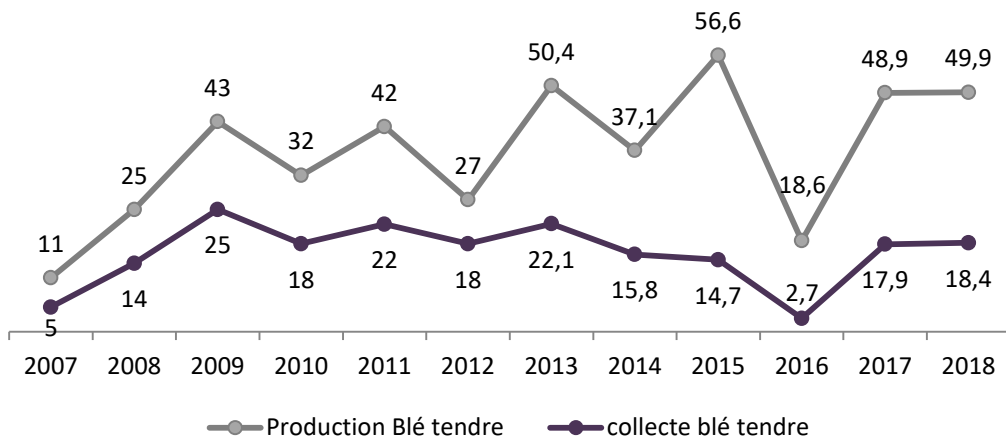
Source : MAPMDREF

Afin d'assurer une bonne collecte de la production nationale de blé tendre au titre de la campagne 2019/2020, l'Etat a mis en place un ensemble de mesures à savoir :

- La fixation d'un prix référentiel d'achat de blé tendre, maintenu à 280 dirhams/quintal rendu moulin, pour une qualité standard. Ce prix intègre toutes les charges relatives à l'achat et la livraison dudit blé aux minoteries ainsi que la marge des intervenants ;
- La fixation de la période de collecte primable du 1^{er} juin au 31 août 2019 ;
- L'octroi d'une prime de magasinage de 2 Dh/quintal/quinzaine aux organismes stockeurs au titre des achats de blé tendre issu de la récolte nationale effectués au titre de la période primable ;
- La prise en charge par l'Etat de la subvention forfaitaire de 5 DH/QI allouée à la récolte nationale de blé tendre déclarée et destinée à la minoterie industrielle ;
- Le lancement d'appels d'offres par l'ONICL pour l'approvisionnement des minoteries en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées. L'écart entre les prix offerts par les soumissionnaires qui comprend également les frais relatifs au transport et le prix d'entrée moulin fixé à 258,8 DH le quintal est pris en charge par la compensation ;
- L'instauration d'un droit d'entrée du blé tendre de 135% dès le 1^{er} juin afin de limiter l'importation du blé tendre durant la période de la collecte, et ainsi favoriser l'écoulement de la production nationale.

Pour l'année 2018, sur une production de 50 MQx, la quantité collectée en blé tendre est estimée à 18,4 MQx, soit un taux de collecte de 37%. Il s'agit de la collecte la plus importante en quantité depuis 2013 et la plus importante en pourcentage depuis 2014. Près de 95% de cette quantité a été collectée durant la période primable.

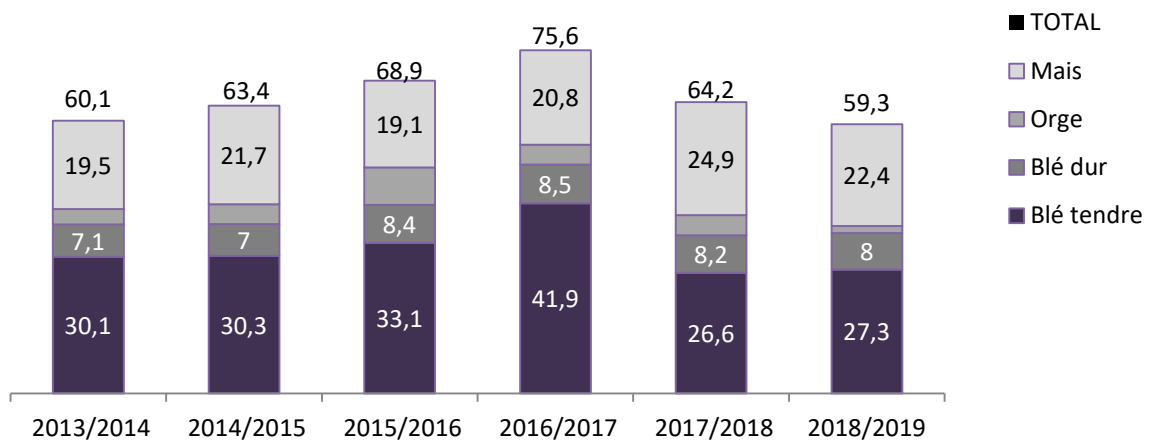
Collecte nationale du blé tendre (MQx)



III.2.2. Importation des céréales

Durant la campagne 2018/2019, près de 59,3 MQx ont été importés toutes céréales confondues (excluant le blé fourrager), soit 17,6% de moins que la campagne précédente. Représentant 46% des importations céréalières, les importations du blé tendre se sont élevées à 27,3 MQx.

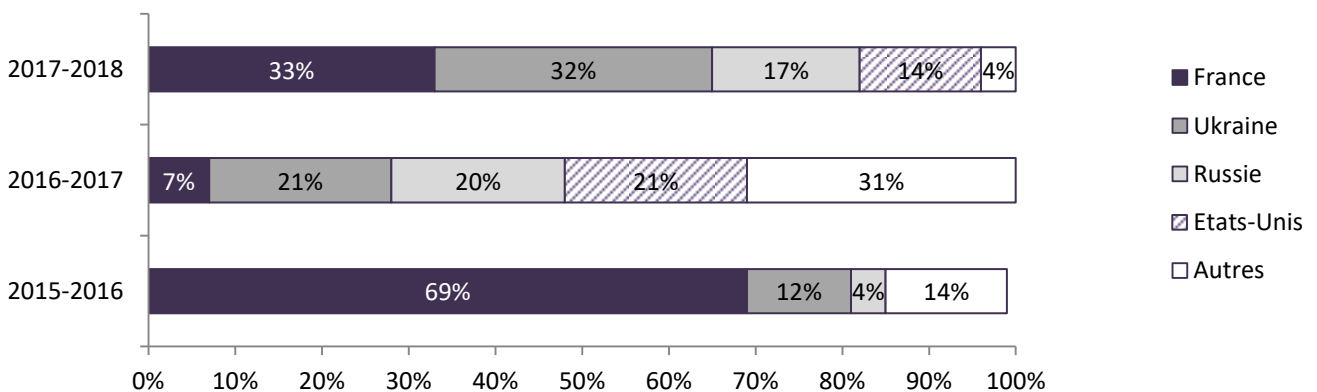
Importations des céréales (MQx)



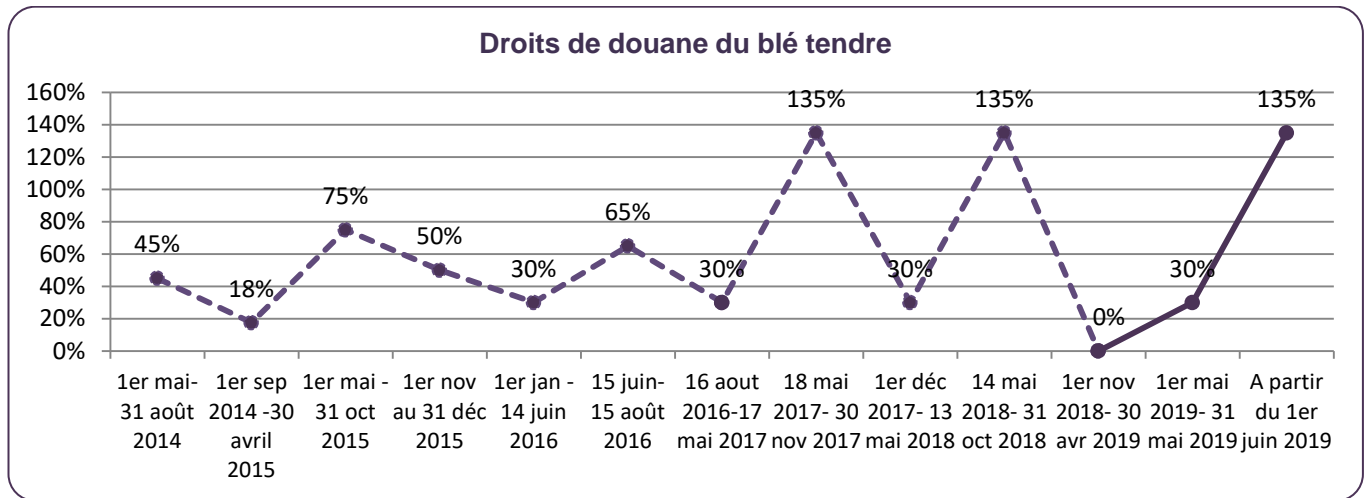
Source : Rapports Conseil d'Administration de l'ONICL

Au titre de la campagne 2017-2018, les importations nationales du blé tendre proviennent essentiellement de la France et l'Ukraine ayant fourni les deux tiers des quantités importées. Les importations en provenance de la Russie s'élèvent à près de 17% suivies des États-Unis (14%).

Répartition des importations nationales du blé par origine



Afin de concilier entre l'écoulement de la production nationale et l'approvisionnement du marché en blé tendre, l'Etat procède selon les périodes et la conjoncture à la modification des droits de douanes comme le montre le graphique suivant.

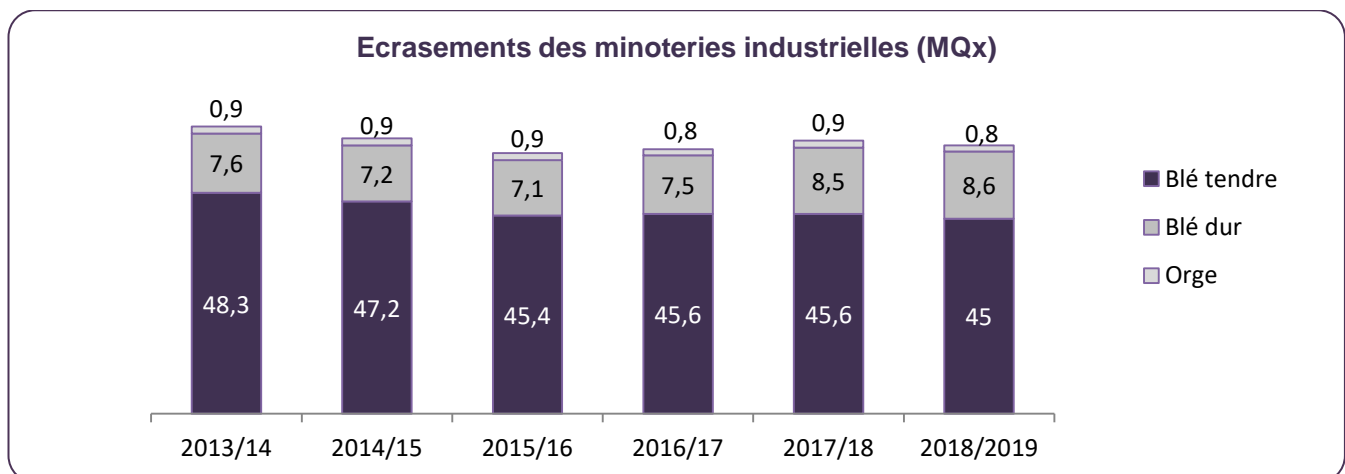


Pour favoriser le déroulement de la collecte du blé tendre local dans les meilleures conditions, les droits de douanes ont été augmentés à 135 % depuis le 1^{er} juin 2019.

III.2.3. Ecrasements de la minoterie industrielle

L'activité de stockage a connu d'importants investissements au cours des quatre dernières années. La capacité de stockage actuelle s'élève à 66 MQx (hors les capacités des silos portuaires) dont près des 3/4 chez les organismes stockeurs, 10 MQx chez les minoteries industrielles et 7 MQx de quintaux au niveau des usines des aliments composés.

Par ailleurs, le nombre des minoteries industrielles actives s'élève à 161 minoteries réparties comme suit : 137 minoteries de blé tendre, 15 minoteries de blé dur et 9 minoteries d'orge. La capacité d'écrasement annuelle desdites minoteries est de 104 MQx dont 87% est dédiée au blé tendre, 11% au blé dur et 2% au maïs. Les minoteries écrasant plus d'une seule céréale représentent 27%. S'agissant des écrasements réalisés des minoteries industrielles, elles sont estimées à 54,4 MQx dont 83% de blé tendre. De ce fait, le taux global d'utilisation de la capacité de production des minoteries industrielles ne dépasse pas 53%.



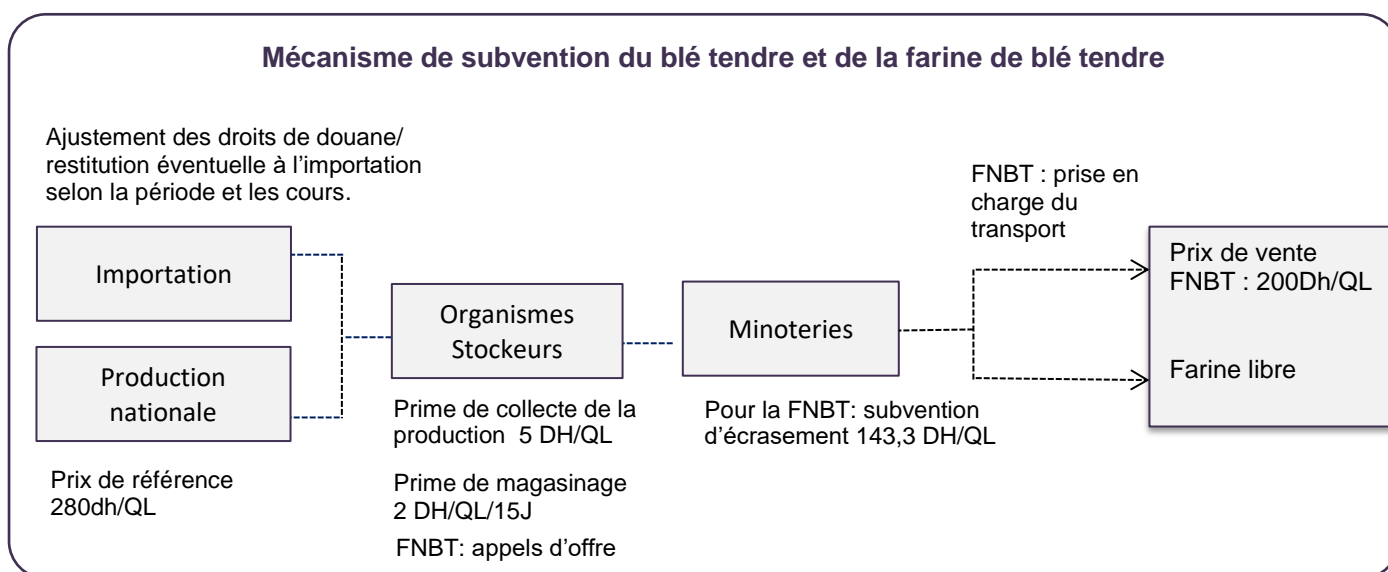
Source : Rapports Conseil d'Administration de l'ONICL

III.3. SUBVENTION DU BLE TENDRE ET DE LA FARINE NATIONALE DE BLE TENDRE

III.3.1. Le système de subvention du blé et de la farine de blé tendre

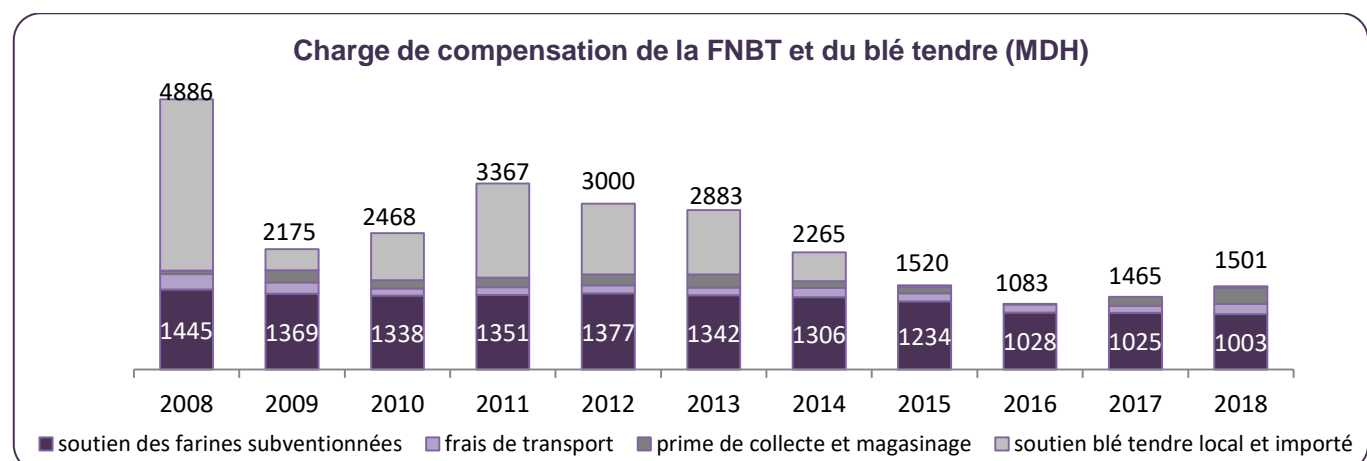
Le soutien de l'Etat au niveau des prix des produits céréaliers est limité au blé tendre et se déroule selon les 2 mécanismes suivants:

- Un mécanisme d'encadrement des prix du grain local et importé permettant de maîtriser les prix des farines libres et protéger la production nationale. Il s'opère moyennant l'ajustement des droits de douanes, la restitution à l'importation (le cas échéant) et le soutien de la production nationale moyennant l'octroi d'une prime de collecte et de magasinage ;
- Un mécanisme de soutien à la consommation pour un contingent de farine de blé tendre limité, qui est passé de 9 MQx en 2019 à 6,5 MQx actuellement.



III.3.2. Charge de subvention du blé tendre et de la farine nationale de blé tendre

En 2018, la charge de compensation du blé tendre et de la farine s'est située à hauteur de 1501 MDH. La reconduction du contingent de la farine nationale de blé tendre (FNBT) de 6,5 millions de quintaux a permis de préserver pratiquement le même niveau de la subvention de la FNBT (1003 MDH). Egalement, le niveau relativement baissier du cours du blé tendre en 2018 a permis de ne pas recourir au système de restitution à l'importation du blé tendre, à l'instar de l'année 2017. Les postes relatifs au transport, à la collecte et au magasinage des farines ont totalisé pour leur part près de 490 MDH.



Source : Rapports Conseil D'Administration de l'ONICL

CHAPITRE IV : SITUATION DE L'ANNEE 2019 ET CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

IV.1. SITUATION PROVISOIRE DE L'ANNEE 2019

IV.1.1. Crédits ouverts par la Loi de Finances 2019

La Loi de Finances 2019 a programmé une enveloppe de 17,670 milliards de dirhams au titre de la compensation, destinée à soutenir les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre.

IV.1.2. Charge de compensation au titre de la période janvier-septembre 2019

A fin septembre 2019, le cours moyen du gaz butane s'est élevé à 408 \$/T. Quant au taux de change du dollar, il s'est élevé à 9,60 DH/\$ au cours de ladite période.

Sur cette base, ainsi que sur la base des quantités mises à la consommation des produits subventionnés, la charge prévisionnelle relative au soutien des prix du gaz butane, du sucre et de la farine de blé tendre s'établirait à 11,2 milliards de dirhams au titre de la période janvier-septembre 2019, dont 7,4 milliards de dirhams au titre du gaz butane.

IV.2. CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

Le projet de loi de finances relatif à l'exercice budgétaire de l'année 2020 prévoit une dotation globale de 13,640 milliards de dirhams, destinée à soutenir les prix du gaz butane et des produits alimentaires (sucre et farine de blé tendre).

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme
de l'Administration met à votre disposition plusieurs
canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>